

Les infos flash N°7/2018 de la Commune de MEY



Votre info flash dans votre boîte mail

Si vous souhaitez recevoir votre info flash dans votre boîte mail, vous pouvez envoyer un mail sur commune.mey@wanadoo.fr en indiquant votre nom et votre adresse et en objet info flash et nous vous l'enverrons.

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances. En ce qui concerne la gestion de la commune, la bonne nouvelle de l'été, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le Républicain Lorrain, est le fait que nous avons trouvé un acquéreur intéressé par la rénovation de la maison 2 place de l'Eglise.

Grand amateur des fables de La Fontaine, je sais que l'on ne doit jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais j'ai tout de même très bon espoir de voir cette vente se réaliser avant la fin de l'année. Cette dernière action est un peu plus complexe que d'habitude puisqu'elle doit se conclure à trois : l'acquéreur, le prêteur et la commune. Elle nous permettra de réaménager au mieux notre endettement réel moyennant une perte correspondant finalement, à peu de chose près, aux intérêts du prêt consenti par l'EPFL lors du portage financier de cette maison au profit la commune. Une somme dont nous nous acquitterons sur 5 années. Le seul problème résiduel de cette affaire est bien entendu la recherche d'une solution pour remplacer le garage de cette maison qui faisait office de local technique pour stocker le matériel et garer le tracteur de la commune. A suivre...

La commémoration du 148^{ème} anniversaire de la bataille de Mey, le dimanche 19 août 2018 à Mey en image..



Après la cérémonie au monument, marquée cette année par la très belle interprétation des hymnes par Madame Cécilia Boyer, la journée s'est poursuivie par le repas organisé par les Cochoneux de la Seille.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

Mise en place du répertoire électoral unique (REU)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Ce qui change pour le citoyen :

Le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre :

Avant, passé cette date, et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante.

Désormais, grâce à cette réforme, la date limite d'inscription pour chaque scrutin, est fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant le scrutin (et non plus le 31 décembre de l'année N-1)

Le maire se voit confier la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations.

Un contrôle à posteriori sera opéré par **des commissions de contrôle**.

Leur rôle, :

- Examiner les éventuels recours administratifs formés par des électeurs contre une décision de refus d'inscription ou de radiation
- Contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Cette **commission de contrôle** est composé par un conseiller, un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance et **un délégué de l'administration nommé par le Préfet**.

Si vous souhaitez être délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle de Mey, vous pouvez remplir le formulaire ci-joint et le transmettre à la mairie pour le 01 octobre au plus tard

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION MEMBRE DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

À déposer à la mairie concernée

Je soussigné (e)

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'ÉPOUSE :

PRÉNOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

(pour les fonctionnaires préciser l'administration - pour les retraités mentionner l'activité antérieure)

ADRESSE :

.....

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES :

ADRESSE MAIL :

Souhaite faire acte de candidature pour exercer les fonctions de délégué de l'administration membre de la commission de contrôle des listes électorales de la (ou des communes) de (*) :

.....

(*) les délégués ne sont pas nécessairement choisis parmi les électeurs de la commune ou du département

OBSERVATIONS CONCERNANT VOS MOTIVATIONS :

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le

Signature

Joindre impérativement à votre demande copie d'une pièce d'identité